



## FONCTIONNEMENT DES NOUVELLES ACTIVITES PEDAGOGIQUES Année scolaire 2014-2015

### INFORMATIONS A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES

Chers Parents,

En cette rentrée 2014-2015, la commune d'Aulnois **applique la réforme des rythmes scolaires décidée par le ministère de l'Education Nationale.**

Cette réforme implique la mise en place des Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP) qui **seront gratuitement organisées par la municipalité les lundi, mardi et jeudi entre 15h30 et 16h30.**

Vous avez décidé d'inscrire votre enfant aux NAP. Pour participer au développement des enfants, la municipalité a fait le choix d'organiser des activités variées :

**pratique ludique de l'anglais et découverte d'une culture étrangère, initiation au théâtre, activités physiques, aide aux devoirs, atelier autour du livre et de l'écrit, activités ludiques et créatives.**

**Concernant les classes de maternelle**, le personnel municipal encadrera les enfants de ces classes pour des activités de détente et ludiques, à l'image de celles effectuées l'année passée.

**Les enfants scolarisés à l'école primaire** seront à la fois encadrés par des acteurs associatifs avec lesquels la municipalité a conventionné mais également par du personnel municipal.

Afin de faire de ce nouveau temps extrascolaire un temps le plus profitable possible pour les enfants, nous avons programmé un « roulement » des NAP chaque semaine. **Ceci signifie que votre enfant bénéficiera d'une heure de trois activités différentes chaque semaine** (avec 3 intervenants différents).

Ces trois activités différentes seront reconduites de semaine en semaine sur la totalité du cycle de NAP (par « cycle » de NAP, il faut comprendre une période d'école entre deux périodes de congés scolaires).

L'année scolaire 2014-2015 comportera 5 cycles : 2 septembre au 17 octobre, 3 novembre au 19 décembre, 5 janvier au 20 février, 9 mars au 24 avril et 11 mai au 3 juillet.

Chacun de ces cycles comporte entre 6 et 8 semaines d'école. Ceci signifie que votre enfant, inscrit au cycle complet des NAP à raison de 3 fois 1 heure par semaine, **bénéficiera de 6 à 8 heures d'activités au titre de chaque NAP à laquelle il participera.**

Pour le bon déroulement des NAP, nous avons été dans l'obligation de constituer des groupes restreints (autour de 15 enfants). Tout au long de l'année, nous nous efforcerons d'organiser un « roulement » des groupes d'enfants afin que chacun puisse participer à toutes les NAP mises en place par la municipalité.

A titre d'exemple, si, au cours du premier cycle de NAP, il n'a matériellement pas été possible d'inscrire un groupe d'enfants aux NAP « activités physiques », **ce groupe sera prioritaire pour le second cycle de NAP** (mis en place après les vacances de la Toussaint).

Avant chaque période de congés scolaires, nous vous solliciterons directement afin que vous inscriviez personnellement votre enfant au cycle suivant des NAP.

**Les enfants de l'école maternelle sont rassemblés en deux groupes** : un groupe composé des petites et moyennes sections (21 enfants) et un second groupe composé des enfants de grande section (23 enfants). Ces deux groupes seront encadrés par 3 agents municipaux pour les NAP qui se dérouleront dans l'enceinte de l'école maternelle entre 15h30 et 16h30.

**Les enfants de l'école primaire sont rassemblés en sept groupes** : un groupe composé de CP (17 enfants), un groupe composé de CE1 (16 enfants), un groupe composé de CE2 (16 enfants), un groupe composé de CE1-CE2 (15 enfants) et trois groupes composés de CM1-CM2 (2 groupes de 18 enfants et un groupe de 17 enfants).

Chaque enfant est rattaché à un groupe répertorié par une lettre de l'alphabet (groupes A, B, C, D, E, F et G). A l'appui du tableau des groupes annexé à ce document, **vous pourrez prendre connaissance du planning des NAP prévu pour votre enfant** pour l'ensemble du cycle 1, c'est-à-dire du 2 septembre au 17 octobre.

Restant à votre entière disposition pour de plus amples renseignements, très cordialement,

**Christophe COULON** - Adjoint au maire chargé des écoles

**Alexandra FETRO** - Conseillère municipale déléguée aux rythmes scolaires